

**PROJET PILOTE DU
PROCESSUS DE CONSULTATION
RÉGLEMENTAIRE**

(SUIVI DE LA DÉCISION D-2016-191)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
1 COÛTS DU PROJET PILOTE	3
2 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU PCR.....	5
CONCLUSION	5

INTRODUCTION

1 Tel que demandé par la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans sa décision D-2016-191
2 (paragr. 43), Énergir, s.e.c. (« Énergir ») dépose dans le présent rapport annuel, un sommaire
3 des montants imputés dans le compte de frais reportés (« CFR ») de son processus de
4 consultation réglementaire (« PCR »). Énergir présente également, un suivi détaillé du projet
5 pilote comprenant les coûts engagés, le nombre de séances tenues et la liste des participants
6 présents à chacune des rencontres du PCR.

1 COÛTS DU PROJET PILOTE

7 Entre le 21 décembre 2016 (date de l'approbation du PCR par la Régie) et le 30 septembre 2017,
8 Énergir a tenu trois séances de travail. Le tableau suivant présente un sommaire des coûts
9 engagés par participant présent à chacune des séances, le tout conformément au *Guide de*
10 *paiement des frais 2012*.

**Détail des coûts versés au compte de frais reportés
pour l'année tarifaire 2016-2017**

Participants	Séances de travail			Frais remboursés			Total
	01/02	18/05	19/09	Rencontre (1 600 \$/rencontre)	Transport (\$)	Hébergement (\$)	
ACIG Esther Falardeau	✓	✓	✓	4 800,00	-	-	4 800,00
FCEI Antoine Gosselin	✓	✓	✓	4 800,00	573,00	495,00	5 868,00
GRAMÉ Nicole Moreau Jonathan Théorêt	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	4 800,00	275,40	-	5 075,40
OC Olivier Bourgeois Noël Fagoaga	✓ ✓	✓	✓	4 800,00	-	-	4 800,00
ROEÉ Jean-Pierre Finet Bertrand Shepper	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	4 800,00	-	-	4 800,00
S.É.-AQLPA Brigitte Blais Jacques Fontaine	✓	✓	✓	4 800,00	103,20	-	4 903,20
SUMMITT Energy Jeff Donnelly Jonarthan Kanagasabai	✓ ✓	✓ ✓		_(1)	-	-	0,00
UC Marc-Olivier Moisan-Plante Viviane de Tilly	✓	✓		3 200,00		-	3 200,00
UMQ Pierre Prévost	✓	✓	✓	4 800,00	-	-	4 800,00
TOTAL				36 800,00	951,60	495,00	38 246,61

(1) SUMMITT Energy n'a présenté aucune demande de remboursement de frais.

2 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU PCR**SOMMAIRE DES MONTANTS IMPUTÉS
DANS LE COMPTE DE FRAIS REPORTÉS
DU PROCESSUS DE CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE
AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Description	Montant (\$)
Montants remboursés durant l'exercice financier 2016-2017	38 247
Intérêts calculés sur le CFR (hors base)	716
Solde réel du CFR en date du 30 septembre 2017	38 963

Conformément au traitement comptable approuvé par la décision D-2016-191, les montants remboursés aux participants en cours d'année sont versés dans un compte de frais reportés hors base. Le solde sera intégré à la base de tarification à l'année 2018-2019 et récupéré via les tarifs de cette même année.

CONCLUSION

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi de la décision D-2016-191 relatif au PCR.